

SICAV SECURITY
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2010 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 30-06-2010 à raison de 21,35% dans des liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2010, tels qu'annexés au présent avis.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN

BILAN ARRETE au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
ACTIF				
AC1 -	Portefeuille titres	1 180 920	723 218	862 811
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 563 786	401 798	453 604
	Obligations et valeurs assimilées	3.2 617 134	321 420	409 207
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	319 920	393 570	356 730
	Placements monétaires	3.4 311 176	390 924	341 967
	Disponibilités	8 744	2 646	14 763
Total Actif		1 500 840	1 116 788	1 219 541
PASSIF				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	2 016	1 084	1 200
PA2 -	Autres créditeurs divers	371	274	283
Total Passif		2 386	1 358	1 483
ACTIF NET				
CP1 -	Capital	3.6 1 474 615	1 093 687	1 189 102
CP2 -	Sommes distribuables	23 839	21 743	28 956
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	70	32	31
	Sommes distribuables de l'exercice	23 769	21 711	28 924
Actif Net		1 498 454	1 115 430	1 218 057
Total Passif et Actif Net		1 500 840	1 116 788	1 219 541

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-04-2010 au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04- 10 au 30-06- 10	Période du 01-01- 10 au 30-06- 10	Période du 01-04- 09 au 30-06- 09	Période du 01-01- 09 au 30-06- 09	Exercice clos le 31-12- 09	
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.3	19 460	25 265	17 706	22 179	30 848
-	Dividendes		13 315	13 315	13 365	13 365	13 365
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 146	11 950	4 341	8 814	17 482
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	2 669	4 740	3 326	6 983	13 186
-	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 130	30 005	21 032	29 162	44 034
CH1	Charges de gestion des placements	3.7	-4 601	-8 159	-3 292	-6 474	-13 299
-	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		17 529	21 846	17 740	22 688	30 735
CH2	Autres charges	3.8	-442	-764	-328	-631	-1 362
-	RESULTAT D'EXPLOITATION		17 087	21 081	17 412	22 057	29 372
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		2 554	2 688	-344	-346	-448
-	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		19 641	23 769	17 068	21 711	28 924
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-2 554	-2 688	344	346	448
-	(annulation)						
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		33 428	40 494	42 277	61 543	113 252
	Frais de négociation		0	0	-69	-104	-347
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0	0	1 448	8 479	63 688
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 514	61 575	61 068	91 974	205 965

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-04-2010 au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04-10 au 30-06-10	Période du 01-01-10 au 30-06-10	Période du 01-04-09 au 30-06-09	Période du 01-01-09 au 30-06-09	Exercice clos le 31-12-09
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	50 514	61 575	61 068	91 975	205 965
-	Résultat d'exploitation	17 087	21 081	17 412	22 057	29 372
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	33 428	40 494	42 277	61 543	113 252
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0	0	1 448	8 479	63 688
	Frais de négociation de titres	0	0	-69	-104	-347
AN2	Distribution de dividendes	-29 145	-29 145	-33 445	-33 445	-33 445
-						
AN3	Transactions sur le capital	224 670	247 967	-17 732	-22 293	-33 656
-	a / Souscriptions	1 039 035	1 307 605	8 523	9 400	335 436
	Capital	998 497	1 255 805	7 934	8 761	296 372
	Régularisation des sommes non distribuables	25 341	29 602	436	455	31 974
	Régularisation des sommes distribuables	15 197	22 198	154	184	7 090
	b / Rachats	-814 365	-1 059 638	-26 255	-31 693	-369 092
	Capital	-779 165	-1 014 274	-24 163	-29 370	-330 058
	Régularisation des sommes non distribuables	-22 276	-26 114	-1 598	-1 656	-31 359
	Régularisation des sommes distribuables	-12 924	-19 251	-495	-667	-7 676
	Variation de l'actif net	246 039	280 397	9 890	36 237	138 864
AN4	Actif net					

-	Début de période	1 252 414	1 218 057	1 105 540	1 079 193	1 079 193
	Fin de période	1 498 454	1 498 454	1 115 430	1 115 430	1 218 057
AN5	Nombre d'actions					
-	Début de période	79 775	78 313	80 581	80 920	80 920
	Fin de période	94 220	94 220	79 325	79 325	78 313
	Valeur liquidative	15,904	15,904	14,062	14,062	15,554
AN6	Taux de rendement annualisé(%)	14,65%	9,32%	22,12%	17,24%	19,74%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-10**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.06.10 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché, à la date du 30.06.10 ou à la date antérieure la plus récente.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-10 un montant de 563 786 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% de l'actif net
Premier marché	52 024	169 100	382 957	25,56%
Assurance SALIM	1 217	18 255	23 196	1,55%
ADWYA	5 494	12 736	37 332	2,49%
BT	9 000	21 603	92 295	6,16%
MAGASIN GENERAL	616	21 757	81 312	5,43%
SFBT	4 405	28 939	52 759	3,52%
TPR	4 255	14 439	23 875	1,59%
Carthage Cement	27 037	51 370	72 189	4,82%
Second marché	2 500	15 278	130 810	8,73%
MONOPRIX	2 500	15 278	130 810	8,73%
Titres OPCVM	489	51 401	50 019	3,34%

CAP OBLIG SICAV	489	51 401	50 019	3,34%
Total	55 013	235 779	563 786	37,62%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-10 un montant de 617 134 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% de l'actif net
ATTIJARI Leasing	1000	100000	101 893	6,80%
AIL 2008	1 000	80 000	83 123	5,55%
ATL 2009/3	600	60 000	61 234	4,09%
ATL2006/1	500	30 000	30 068	2,01%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	61 248	4,09%
CIL 2008/1	500	40 000	41 744	2,79%
TL 2007-1	400	24 000	24 636	1,64%
TUNISIE LEASING 2005-1	1 000	20 000	20 755	1,39%
UIB 2009/1	500	50 000	52 238	3,49%
WIFEK Leasing 2006/1	500	10 000	10 002	0,67%
HL 2010/1	1300	130 000	130 194	8,69%
TOTAL	7 900	604 000	617 134	41,18%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 19 460 dinars pour la période allant du 01-04-10 au 30-06-10 et ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Période du 01-04-2009 au 30-06-2009	Exercice clos le 31-12-2009
Revenus des actions (dividendes)	13 315	13 365	13 365
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 146	4 341	17 482
Total	19 460	17 706	30 848

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-10 à 311 176 dinars et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% de l'actif net
Placement à terme	310	310 000	311 176	20,77%
Total	310	310 000	311 176	20,77%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 669 dinars pour la période allant du 01-04-10 au 30-06-10 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre du deuxième trimestre 2010 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Période du 01-04-2009 au 30-06-2009	Exercice clos le 31-12-2009
Revenus des autres placements	2 669	3 326	13 186
Total	2 669	3 326	13 186

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 246 039 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	255 825
Variation de la part Revenu	-9 786
Variation de l'Actif Net	246 039

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 01-04-2010

Montant: 1 211 301
Nombre de titres: 79 775
Nombre d'actionnaires : 92

Souscriptions réalisées

Montant: 998 497
Nombre de titres émis: 65 760
Nombre d'actionnaires nouveaux : 11

Rachats effectués

Montant: -779 165
Nombre de titres rachetés: 51 315
Nombre d'actionnaires sortant: 16

Capital au 30-06-2010

Montant: 1 430 633 *
Nombre de titres: 94 220
Nombre d'actionnaires : 87

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2010 au 30-06-2010).

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

<i>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</i>	1 430 633
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres</i>	40 494
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>	0
<i>Frais de négociation</i>	0
<i>Régularisation des sommes non distribuables de la période</i>	3 488
<i>Capital au 30-06-2010</i>	1 474 615

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-04-10 au 30-06-10 est de 4 601 DT.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.